

Guta, Pierre Michaelis, Archambaud Rosselet, Antoine Cailhe, Jean Veysie, Claude Bulliod et Claude Fenoil. En premier lieu survint Pierre Pocolot et son fils, Jean Pocolot, déclarant qu'Ennemond Pocolot avait résigné, avant de mourir, sa portion canoniale en Cour de Rome en faveur de Jean Pocolot. Il ne leur est même pas fait de réponse, car les capitulants avaient déjà reçu précédemment la requête des consuls de la ville en faveur de Jacques Robertet, chanoine de Saint-Just, puis une autre du roi en faveur de Claude Rochefort. A cette dernière requête, ils avaient déclaré vouloir préférer la volonté du roi à celle de tous les autres.

Mais ils avaient compté sans les lettres du duc de Savoie que le sacristain présente en faveur de l'évêque de Maurienne. La compétition est loin de s'arrêter à ces trois illustres aspirants, car Jean Rosselet et Louis Teze présentent des lettres de la reine en faveur d'Antoine Besson. Puis survint Claude Le Viste avec des lettres de recommandation du roi en faveur du même Jacques Robertet. Celui-ci se faisait encore appuyer par Guichard d'Albon, seigneur de Saint-André. Survint ensuite Claude Lescharion, procureur royal, qui fit semblable requête en faveur de Dalphin Rochefort, étudiant à l'Université de Paris. Ce n'est pas tout; Etienne Garnier et Claude Guerrier firent semblable requête pour leur fils; Jean Morel pour Jean Gauteret, chanoine de Saint-Just, et, enfin, François Buchet, juge ordinaire, pour Moriset, fils de Claude Bonin, qui avait aussi des lettres de recommandation du duc de Savoie. Devant une telle avalanche de candidats, le chamarier requiert les membres du Chapitre qu'ils aient à procéder au canonicat vacant selon Dieu et leur conscience, et que chacun donne sa voix à celui qui paraîtrait le plus capable pour le bien de l'Eglise.